



Sandrine LOYER

Cabinet Objectif Santé

13, Rue d'Orée

72800 LE LUDE

Téléphone 02-43-48-01-78

Mobile 06-04-40-37-16

Courriel manature@sandrine-loyer.com

Site www.sandrine-loyer.com

SIRET : 793 795 584 00010

GYMNASTIQUE DES ORGANES

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2023-2024



25 septembre 2023-30 juin 2024

NOM - Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Tel. Domicile :	Tel portable :
Adresse e-mail :	

Inscription pour le cours (cocher la case correspondante) :

LE LUDE :	Lundi matin	9h30-10H30	<input type="checkbox"/>	10h30-11H30	<input type="checkbox"/>	11h30-12H30	<input type="checkbox"/>
	Lundi soir	18h00-19h00	<input type="checkbox"/>	19h00-20h00	<input type="checkbox"/>	20h00-21h00	<input type="checkbox"/>
	Mercredi soir			19h00-20h00	<input type="checkbox"/>		
	Jeudi matin	9h30-10H30	<input type="checkbox"/>	10h30-11H30	<input type="checkbox"/>	11h30-12H30	<input type="checkbox"/>

Septembre 2023 : augmentation de 5€ sur le forfait 10 séances. Pas d'augmentation sur les forfaits à l'année, mais engagement porté à 28 séances maxi par saison (hors jours fériés).

Règlement :	- Inscription à l'année (1 j/semaine).....	175 €	<input type="checkbox"/>
	- Inscription à l'année (2 j/semaine).....	300 €	<input type="checkbox"/>
	- Inscription par forfait 10 séances.....	80 €	<input type="checkbox"/>
Cocher les cases correspondantes	- Chèques : 1 à 3 chèques (déposés sur 3 mois consécutifs).....		<input type="checkbox"/>
	- Espèces		<input type="checkbox"/>
	- Virement (voir coordonnées ci-dessous).....		<input type="checkbox"/>

Documents à remettre à l'inscription :

Certificat médical d'aptitude à la gymnastique de moins de 3 mois

Paieement pour la période souscrite

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM :	N° de tel. :
-------	--------------

Date :

Signature :

J'ai lu et j'approuve les conditions générales au dos

Agrément FENAHMAN et OMNES (n° 1225)

Entreprise Individuelle - RIB 15489 04808 00078517501 60 - IBAN FR76 1548 9048 0800 0785 1750 160

Conditions générales :

La présente inscription aux cours d'entretien corporel (Gymnastique des Organes selon l'enseignement Edmond Desbonnet), dûment complétée, signée et accompagnée du règlement correspondant, donne droit à assister aux séances dispensées par Sandrine LOYER pour la saison souscrite, aux jour et horaire choisis uniquement. Elle est nominative et individuelle et ne peut être cédée à une tierce personne.

La saison commence habituellement **la semaine du 15 septembre** (sauf exception, se référer à la date indiquée au verso), et se termine **le 30 juin** de chaque année. Les cours ont lieu durant les semaines scolaires de la zone B, hors jours fériés.

Une saison comprend 28 séances maximum. En cas d'absence de Sandrine Loyer sur certaines semaines scolaires, dans le cas où le nombre de séances compté deviendrait inférieur à 28 entre le 15 septembre et le 30 juin de la saison concernée, Sandrine Loyer proposera des séances de remplacement en semaine de vacances scolaires (zone B) et/ou entre le 1er et le 10 juillet. En dernier lieu et de manière exceptionnelle, les séances de remplacement pourraient être proposées sur un jour férié.

Le nombre de séances compté comprend les séances effectivement réalisées et les séances qui auraient dû l'être au regard du jour de la semaine concerné mais tombant sur un jour férié. Ainsi, les jours fériés ne sont ni assurés ni remplacés.

Il est conseillé de porter une tenue souple permettant les mouvements sans gêne, ainsi que de prévoir une bouteille d'eau, et éventuellement une serviette de bain pour couvrir le tapis fourni dans la salle (non obligatoire). Le matériel de gym est fourni à chaque séance (ballons, élastiques, haltères, autres éventuellement...)

Toute personne n'ayant JAMAIS assisté à aucune séance donnée par Sandrine LOYER depuis 2013 a droit à 1 cours d'essai gratuit et libre d'engagement. Hors cours d'essai, toute inscription est due dès la première séance et définitive.

L'inscription à l'année ouvre droit à toutes les séances de l'horaire choisi, son montant est fixe et non remboursable quel que soit la fréquentation effective de son bénéficiaire. Exceptionnellement, pour raison médicale imprévue, une absence supérieure à 3 mois durant une même saison pourra ouvrir droit à un remboursement au prorata du nombre de séances non réalisées, sur présentation d'un certificat médical.

L'inscription par forfait de 10 séances ouvre droit à toutes les séances de l'horaire choisi, une séance étant comptée à chaque présence du bénéficiaire. En conséquence, une absence à la totalité d'une séance n'entraîne aucune consommation du forfait. A l'inverse, la présence même partielle à une séance est comptée comme une séance pleine. Sandrine Loyer met à disposition de chaque bénéficiaire, à chaque séance, un tableau des présences sur la saison en cours et un décompte du nombre de séances restant sur le forfait. Au bout de la 10ème séance, le bénéficiaire est libre d'arrêter sa fréquentation des cours, ou de souscrire un nouveau forfait.

En fin de saison (juin), le nombre de séances non utilisées d'un forfait reste acquis à chaque bénéficiaire et pourra être utilisé à la saison suivante, en septembre de la même année civile, au maximum jusqu'en décembre de cette même année civile. Au 31 décembre de chaque année civile, toute séance non utilisée de la saison s'étant achevée en juin est définitivement perdue.

Dans tous les cas, comme pour l'inscription à l'année, toute souscription de forfait a un montant fixe, est définitive et est non remboursable.

L'inscription à plusieurs jours et/ou horaires différents est possible uniquement en règlement à l'année et entraîne autant de règlement à l'année que d'horaires choisis.

De manière exceptionnelle, il est possible de changer d'horaire sur une ou plusieurs séances sur demande et si accord de Sandrine Loyer (en fonction des disponibilités éventuelles sur l'horaire désiré). Pour le bon fonctionnement de cette possibilité de changement exceptionnel, il est demandé à chaque personne inscrite de bien vouloir prévenir Sandrine Loyer de ses absences (par téléphone ou par e-mail aux coordonnées indiquées, ou lors d'une séance).

Le règlement se fait **en totalité** à l'inscription, ce qui permet la réservation définitive de la place à l'horaire choisi, ou au plus tard lors de la première séance effectuée, sous réserve de place disponible.